



*Cellule de Suivi du Programme de  
Lutte contre la Pauvreté (CSPLP)*

## GRUPE IV : CADRAGE MACROECONOMIQUE

### RAPPORT DU GROUPE IV

#### I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le Sénégal est un pays sahélien situé à la pointe de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie de cent quatre vingt seize mille sept cent vingt (196 720 ) kilomètres carrés. Sa population est d'environ 9,5 millions d'habitants, à prédominance rurale. Le pays dispose de ressources naturelles limitées.

Le Sénégal est un pays démocratique qui connaît une stabilité politique. C'est un pays laïc où plusieurs religions et plusieurs ethnies coexistent harmonieusement. Les deux grandes religions sont l'Islam et le Christianisme. Il est classé dans le groupe des Pays les Moins Avancés.

Les performances enregistrées par le pays au cours des dernières décennies ont été insuffisantes du fait de certains facteurs exogènes mais aussi internes. Les facteurs exogènes sont relatifs aux aléas climatiques (forte dépendance du secteur productif notamment l'Agriculture) et aux chocs d'origine extérieure (détérioration des termes de l'échange).

Les facteurs internes ont trait à la stratégie de développement national caractérisée par une certaine forme d'interventionnisme de l'Etat dans l'activité économique, à la non-appropriation des politiques et programmes économique et social par les acteurs, l'insuffisante application des mesures inhérentes aux stratégies retenues.

L'ensemble de ces stratégies de développement économique et social mis en œuvre dans un contexte de surévaluation du taux de change était devenu inopérant, ce qui a abouti à la dévaluation du franc CFA dont la parité est passée de 50 à 100 FCFA par franc français.

Cette dévaluation a été suivie de mesures tarifaires et réglementaires favorables à la libéralisation commerciale et à une amélioration de la compétitivité, notamment dans les secteurs de la Pêche, des Cimenteries, des Textiles et du Tourisme. C'est ainsi que la croissance est revenue depuis 1994 avec, en moyenne sur la période 1994-2000, un taux d'environ 5%.

	Stabilisation 1979-80	PREF 1980-85	PAMLT 1985-92	Ajustement Global 1994-2000
Taux de croissance du PIB réel	-3,30%	2,13%	2,71%	5%

**Source :** Direction de la Prévision et de la Statistique. MEF

Malgré la croissance économique de 5% sur la période 1994-2000, les conditions de vie des populations en termes d'accessibilité aux services sociaux de base, d'acquisition de revenus ont continué à se détériorer dans les années 90. Selon l'Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM, 1994), 58% des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté et 79% des ménages pauvres sont en milieu rural.

Sur le plan international, le Sénégal est engagé dans un processus d'intégration sous-régionale au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) depuis 1994. L'intégration au niveau régional s'articule autour de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO, 1975).

Le Sénégal est signataire de la convention de Partenariat Union Européenne – Afrique Caraïbes, Pacifique entrée en vigueur en juin 2000.

Les accords de l'Organisation Mondiale du Commerce, quoi que pas encore appliqués par les pays en développement, peuvent être porteurs d'opportunités relatives à une meilleure insertion du Sénégal dans l'économie mondiale. La loi sur les opportunités de croissance en Afrique «American Growth Opportunity Act » améliore les perspectives de pénétration du marché américain tout en encourageant les investissements des Etats Unis dans les pays éligibles parmi lesquels le Sénégal.

Plus récemment, le Sénégal a joué un rôle prépondérant dans le processus d'élaboration de la nouvelle «Initiative Africaine » dont l'objectif est de créer les conditions d'un développement durable.

## II. REVUE DES POLITIQUES ECONOMIQUES

### II.1. Les politiques macro-économiques

Les principales politiques économiques mises en œuvre au Sénégal depuis les années 1980 l'ont été dans le cadre de programmes élaborés avec les partenaires au développement notamment le Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD). Une analyse synoptique et séquentielle de ces différents programmes et politiques économiques est jointe en annexe.

Les programmes de stabilisation et d'ajustement mis en œuvre depuis la fin des années 70 jusqu'en 2000 avaient d'abord pour principal objectif de stabiliser la tendance à la détérioration des principaux agrégats macro-économiques, de redresser la situation macro-économique et financière (PREF) et d'introduire des réformes structurelles d'envergure pour adapter le système productif aux contraintes de développement (PAMLT) et ensuite de consolider les gains tirés de l'ajustement extérieur intervenu en 1994. Les domaines concernés étaient de manière globale :

- La **réduction et la maîtrise de l'absorption**, c'est ainsi que l'absorption, en termes réels, a légèrement baissé de 0,11% pendant le programme de stabilisation (1979-80), crû de 2,33% pendant le Programme de Redressement Economique et Financier (PREF, 1980-84), augmenté de 2% pendant le Programme d'Ajustement à Moyen et Long terme (PAMLT, 1985-1992).

Les excédents moyens de l'absorption sur les ressources durant ces différents programmes ont été respectivement de 118,4 milliards, 505 milliards et 526 milliards. L'économie sénégalaise a donc fonctionné au-dessus de ses moyens, ce qui aggravé les déficits extérieurs ;

- Au niveau des **finances publiques**, l'insolvabilité financière de l'Etat a occasionné des tensions de trésorerie résultant de l'importance des dépenses contractuelles (masse salariale, service de la dette) dans la structure des dépenses publiques totales, des incertitudes pesant sur la mobilisation de ressources extérieures et d'un système fiscal inefficent.

La recherche de la viabilité financière de l'Etat, dont le principal instrument est de nature budgétaire, s'est traduite par une réforme fiscale axée sur l'accroissement des recettes d'une part (généralisation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, harmonisation de la fiscalité sur les biens, extension au secteur informel) et d'autre part, les dépenses étaient marquées du sceau de la rigueur : élimination des subventions à la consommation des produits alimentaires de base, élimination des clauses d'exemption et d'exonération au code général ou sectoriel des investissements.

L'impact de ces mesures sur les recettes fiscales n'a pas été significatif pendant la phase de stabilisation (rythme annuel de baisse des recettes de 10%). Par contre, pendant le PREF et le PAMLT les recettes ont enregistré des taux de croissance moyens annuels de 13% et 4% respectivement.

- Au niveau de la **politique monétaire et financière**, il est possible d'identifier trois phases :

1. la conduite administrative de la politique monétaire de 1962 à 1975 avec le régime des limites individuelles et des autorisations de réescompte en faveur des banques. La principale contrainte de cette pratique monétaire est le rationnement et/ou le plafonnement des crédits à l'économie ;
2. la réforme de la politique monétaire et du crédit à partir de 1975 avec un contrôle de la liquidité par le système des concours globaux, de l'encadrement du crédit et des réserves obligatoires ;
3. le nouveau dispositif de gestion monétaire à partir de 1994 avec la libéralisation des conditions de banques, la suppression des taux préférentiels et la prééminence du marché monétaire dans l'allocation des crédits.

Les bons résultats enregistrés dans la gestion de la situation monétaire après 1994 ont permis au système bancaire d'appuyer davantage les efforts des acteurs en termes de financement de l'investissement.

Cependant l'inefficacité de l'intermédiation financière dont l'une des principales caractéristiques est l'inaccessibilité d'une grande partie des agents économiques, notamment les pauvres, aux services financiers est avérée.

En effet, les conditions d'accès au financement (garanties, taux d'intérêts élevés, coûts de transaction) ne sont pas adaptées aux possibilités des populations pauvres.

La principale caractéristique du système financier sénégalais est la dualité «système formel / système informel ». L'essentiel des institutions financières formelles est constitué par les banques dont les principaux clients sont les grandes entreprises publiques et / ou privées et les particuliers ayant des revenus relativement élevés et stables.

La faiblesse du taux de liquidité calculé par le rapport masse monétaire sur Produit Intérieur Brut (environ 20% sur la période 1990-2000) s'explique par le faible niveau de développement du système financier. C'est situation a conduit à un développement d'un système financier informel.

En effet, une étude réalisée par la Banque Mondiale et l'Agence Canadienne pour le Développement International montre que 40% des micro-entrepreneurs sont membres d'associations, 52% sont membres de réseaux de tontines, 43% épargnent leur argent chez des particuliers et 53% empruntent à d'autres particuliers. L'importance du système informel est donc incontestable.

A côté du système financier essentiellement bancaire, il existe un système décentralisé constitué d'institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédits. Ce système est une alternative au système bancaire classique. Il est plus adapté aux besoins des micro-entreprises et des populations ayant des sources de revenus irrégulières.

- Au **niveau structurel**, l'enjeu était de faire jouer au secteur privé un rôle moteur dans la croissance : la libéralisation des importations par une baisse généralisée des droits de porte, un assouplissement des restrictions quantitatives sur les importations par une transformation des quotas en tarifs, la libéralisation des prix intérieurs, l'élimination des subventions aux intrants, la suppression des monopoles et conventions spéciales, la restructuration / privatisation de certaines entreprises publiques ;

Les **réformes** ont également porté sur la promotion de l'investissement, le renforcement de l'efficacité des dépenses publiques, une meilleure gestion des ressources naturelles en vue de réaliser une croissance soutenue et durable, la recherche d'une sécurité alimentaire et l'accroissement des revenus en milieu rural et urbain.

La prépondérance des règles du marché et la réduction de l'intervention de l'Etat dans l'activité économique devraient permettre au secteur privé d'impulser une dynamique à la croissance économique.

Des structures institutionnelles pour soutenir le secteur privé ont été mises sur pied, notamment :

- le Groupe de Réflexion sur la Compétitivité et la Croissance (GRCC) dont la mission est d'identifier les entraves au développement du secteur privé et de parvenir à un consensus sur les solutions opérationnelles ;
- le Programme d'Ajustement Structurel et de Compétitivité du Secteur Privé (PASCO) dont les missions étaient de renforcer la concurrence intérieure et améliorer la compétitivité, de rationaliser la fiscalité intérieure et de porter, de promouvoir les exportations, d'améliorer le cadre réglementaire et juridique, d'éliminer les surcoûts des facteurs de production et de renforcer le soutien institutionnel au secteur privé.

L'évaluation globale des programmes de stabilisation et d'ajustement macro-économique et structurel montre que :

- Le **Programme de stabilisation** n'a pas significativement réduit la demande globale qui n'a baissé que de 0,11% sur 1979-80 ;

- Pour le **Programme de Redressement Economique et Financier**, les résultats sont mitigés car la croissance moyenne par an du PIB s'est établie à 1,6% en deçà de la croissance démographique estimée à 2,7% en raison d'une évolution fortement déterminée par les aléas notamment climatiques. C'était plus la phase de stabilisation qui se poursuivait plutôt qu'un véritable programme de redressement qui était appliqué ;

- Le **Programme d'Ajustement à Moyen et Long Terme** (1985-92) a permis de réduire les distorsions ayant entravé la production agricole et industrielle et d'améliorer la programmation des investissements publics. Avec l'application d'une politique restrictive de crédits et l'adoption d'une gestion prudente de la dette, les pressions inflationnistes ont pu être contenues, le déficit budgétaire a été réduit et la position extérieure améliorée.

Cependant des mesures comme la baisse des coûts des facteurs de production (énergie, flexibilité de la main d'œuvre), les incitations à l'exportation (subventions et crédits à l'exportation) et la renégociation des conventions d'établissement n'ont pu être menées avec la vigueur requise.

L'objectif d'amélioration de la compétitivité des industries par la réduction des coûts des facteurs (notamment celle de l'énergie) n'a pu être conciliée à celui de la stabilisation des recettes pétrolières (57 milliards) destinées au budget. C'est ainsi que la compétitivité de l'économie a été hypothéquée en faveur de la recherche de l'équilibre budgétaire.

La rigidité du marché du travail a constitué un autre facteur contraignant la compétitivité de l'économie en général même si par la suite des mesures correctrices (réforme du code du travail) axées sur une plus grande flexibilité des salaires, des recrutements et licenciements et sur une baisse relative des combustibles industrielles ont été entreprises.

La brusque libéralisation de l'économie (libéralisation des prix, déprotection de l'industrie locale, privatisation) puis la remise en cause des réformes structurelles récentes, l'appréciation du taux de change effectif réel et l'impasse dans les relations entre le Sénégal et les partenaires au développement avaient été déterminantes dans l'intensification de la crise économique et financière qui a conduit au renforcement de l'ajustement interne ;

- Le **Plan d'urgence** mis en œuvre en 1993 n'a pas contribué à résorber les déséquilibres macro-économiques et financiers. Il a surtout contribué à détériorer la compétitivité de l'économie : hausse des taxes, et à générer des surcoûts au niveau des facteurs de production. L'ajustement monétaire était alors devenu inévitable.

- Le **Programme d'Ajustement Global** (post dévaluation) a réussi à faire baisser l'inflation de 32% en 1994 à 0,7% en 2000. Les objectifs de croissance ont été atteints (5% en moyenne). Le déficit du compte courant

est passé de 9,9% du PIB en 1994 à 8,6% en 2000. La meilleure performance a été enregistrée au niveau du déficit budgétaire base engagement et hors dons qui est passé de 15,2% du PIB en 1994 à 2,9% en 2000.

Malgré ces performances macro-économique et financière, les indicateurs de développement social ne se sont pas améliorés. Les performances budgétaires ont été réalisées au détriment des investissements sociaux, ce qui a largement détérioré les conditions de vie des populations et accéléré les inégalités sociales.

- Au niveau sous-régional, le **processus d'intégration** au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est déjà très avancé avec l'union douanière réalisée à partir de 1996 (Tarif Extérieur Commun, Taxe de Préférence Communautaire, Agrément des produits originaires de l'Union).

L'harmonisation des performances et de la politique macro-économique au sein de l'Union, dont le principal instrument est la surveillance multilatérale avec les Comités Nationaux de Politique Economique, participe de l'intégration des politiques économiques et sectorielles. Le Sénégal est le seul pays de la zone à respecter pratiquement l'ensemble des critères de convergence.

## II.2. Les mesures d'accompagnement des programmes économiques

La disponibilité d'un modèle d'équilibre général calculable aurait permis de mesurer l'effet net des programmes de stabilisation et d'ajustement structurel sur le niveau de vie des populations. Cet impact dépend aussi dans une large mesure des caractéristiques structurelles et institutionnelles de l'économie.

Au Sénégal, durant les programmes de stabilisation et d'ajustement la majeure partie de la population vivait dans les zones rurales alors que la part du secteur primaire dans le PIB tournait autour de 22% sur la période 1979/92.

La part du secteur tertiaire dans la formation du PIB est restée quasi stable de la période de stabilisation au PAMLT. Les programmes mis en œuvre ont eu un impact négatif sur la part du secteur Secondaire dans le PIB.

<b>Caractéristiques structurelles de l'économie sénégalaise sur 1979-2000 (Parts dans le PIB, 1987=100)</b>				
	Stabilisation (1979/80)	PREF (1980/84)	PAMLT (1985/92)	Ajustement global (1994/2000)
Secteur Primaire	24%	22%	21%	19%
Secteur Secondaire	22%	17%	18	20
Secteur Tertiaire	47%	48%	48%	50%

Les disparités entre le croît démographique (3% environ par an entre 1976 et 1988) et les performances économiques (taux de croissance de 3,8% en moyenne entre 1979 et 1983, 2,6% entre 1984 et 1988 puis 1,7% entre 1989 et 1992) ont notamment contribué à dégrader le niveau de vie des populations.

Les finances publiques ont connu une amélioration notable : le déficit budgétaire est passé de 3% du PIB en 1985 à un excédent de 0.2% du PIB en 1991. Ces réalisations ont davantage servi à assurer le service de la dette au détriment des dépenses sociales et d'investissement.

La politique de libéralisation des prix, tout en éliminant/réduisant le nombre de subventions des produits de première nécessité a entraîné une forte contraction de la consommation finale. Les politiques de prix à la consommation se sont orientées vers la vérité des prix et l'atténuation des coûts sociaux des programmes

d'ajustement. Ainsi tenant compte des contraintes budgétaires, Gouvernement a opté pour une hausse modérée des prix grâce à des subventions budgétaires, à des moins values sur certaines recettes en contre partie de soutiens extérieurs.

Pour les biens de première nécessité (Riz, farine de blé, Sucre, Huile, Savon), les hausses ont été contenues dans une fourchette de 20 à 33%. Pour les facteurs techniques de production (Eau, Electricité, Gaz butane, Téléphone, Produits pétroliers, Ciment) les prix ont augmenté dans une fourchette de 20 à 30%.

Le coût de la limitation de la hausse des prix à la consommation s'est chiffré à 45,5 milliards en 1994 supporté par l'Etat à hauteur de 70% dont 38% au titre de renonciation à des recettes fiscales et 32% au titre d'abandons de reversement. Le reste ayant été supporté par les entreprises pour 8% et 22% par les partenaires au développement.

Malgré ces efforts, il a fallu mettre en place un filet de sécurité sociale, en partenariat avec les bailleurs de fonds, pour atténuer les conséquences sociales de l'ajustement interne mais surtout externe. Ainsi 15 milliards ont été mobilisés en 1994 et répartis comme suit :

- 8 milliards pour soutenir le prix du riz ;
- 2 milliards pour soutenir le prix du blé ;
- 3 milliards pour le soutien des prix des médicaments : une attention particulière a été accordée à l'évolution de ces prix. La hausse moyenne négociée par l'Etat était de 49% contre les 77% proposés par les professionnels du secteur. Pour une solution durable à l'accessibilité aux médicaments essentiels, un système de générique et de déconditionnement a été mis en place en 1994 contribuant ainsi à une importante baisse des prix de plus de 250 spécialités pharmaceutiques ;
- 2 milliards affectés aux dépenses d'éducation.

En 1995, 14,5 milliards ont été dégagés pour subventionner le gaz butane et les médicaments. Afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix induite par le changement de parité, l'Etat a abrogé les lois portant réduction des salaires du secteur public de 5 à 15% et prélèvement de 4% sur les salaires du secteur privé de 1993.

Il a consenti une hausse de 10% et de 5 à 12% des salaires dans la fonction publique et le privé respectivement. Les transferts ont été revus à la hausse notamment les allocations d'études qui ont été doublées.

En vue d'augmenter les revenus des populations les plus exposées aux effets pervers des programmes d'ajustement, le Sénégal a pu obtenir le financement de projets sociaux à haute intensité de main d'œuvre à hauteur de 6 milliards de FCFA grâce au Fonds Spécial de Développement mis en place par la France pour les pays de la zone Franc au lendemain de la dévaluation.

Une politique de création d'emplois dont l'instrument privilégié a été la promotion de travaux d'intérêt public contre le sous-emploi avec l'institution d'un Commissariat Général à l'Emploi et d'une Agence d'Exécution des Travaux d'intérêt Public (AGETIP).

Au plan multilatéral, la principale initiative d'amélioration des conditions de vie des populations dans le cadre de la Dimension Sociale de l'Ajustement est celle en faveur des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). Cette initiative, en allégeant le service de la dette, permet aux pays bénéficiaires d'affecter les ressources ainsi dégagées aux investissements sociaux (Services Sociaux de Base).

Avec l'assouplissement des critères d'éligibilité, le Sénégal est devenu éligible à cette initiative renforcée depuis 1999. La période dite intérimaire s'achèvera en fin 2001 pour le Sénégal, ce qui lui permettra d'atteindre son point de décision afin de bénéficier de la réduction effective de son service de la dette.

### II.3. Les principales contraintes structurelles

Jusqu'en 1994, la politique économique n'a pas favorisé un accroissement significatif de la production globale, ce qui a contribué à détériorer les conditions de vie des populations malgré la mise en œuvre d'actions ciblées. La rigidité de la capacité d'offre de l'économie sénégalaise est imputable dans une large mesure à :

- un environnement réglementaire et financier et une politique de forte taxation défavorables à l'expansion du secteur productif ;
- aux problèmes de compétitivité interne et externe au début des années 90 engendrés par la surévaluation du Franc CFA ;
- à l'étroitesse, à la faible croissance et à la forte protection du marché intérieur ;
- à la forte dépendance des recettes d'exportations à quelques produits (Arachides, Phosphates, Pêche) ;
- aux surcoûts qui grèvent les facteurs techniques de production ;
- à l'absence de relais à l'essoufflement des sources traditionnelles de croissance ;
- à la déconnexion croissante entre revenus et productions rendue possible par le recours massif au financement extérieur ;
- à l'insoutenabilité du service de la dette ;
- au financement public des déficits chroniques des entreprises publiques et parapubliques ;
- à la faiblesse de la capacité d'absorption de l'économie : le taux d'exécution des investissements publics tournait autour de 60% sur la période 1996-2001 ;
- aux limites de l'analyse économique comme instrument de diagnostic et de correction des dysfonctionnements structurels du système économique ;
- à l'inadéquation des institutions à gérer et à organiser le pouvoir de manière à ce que son fonctionnement ne constitue pas un obstacle (Monopoles, lenteurs des procédures..) à l'éclosion des initiatives entrepreneuriales ;

### II.4. Evaluation des politiques sectorielles et de leur cohérence avec la politique macro-économique.

Les politiques sectorielles font référence aux trois grands secteurs d'activité (Primaire, Secondaire, Tertiaire) bien qu'au Sénégal un quatrième secteur (Quaternaire) ait été identifié pour prendre en compte le développement humain durable.

Ces secteurs ont connu des évolutions différentes depuis la rupture intervenue dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique économique au début des années 80. L'analyse synoptique par secteur et sous-secteur est jointe en annexe.

Le secteur **Primaire** a connu une relative stagnation, avec 0,3% de croissance annuelle moyenne entre 1987 et 1992 pour le secteur agricole, rendant la réalisation de l'objectif d'autosuffisance alimentaire puis de sécurité alimentaire difficile.

La pluviométrie, la pauvreté des sols, le coût élevé des intrants et une politique de prix très rigide peuvent être identifiés comme les principales contraintes du secteur. Le dépérissement des structures étatiques d'encadrement du monde rural n'a pas donné les résultats escomptés pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle.

La question de la propriété foncière surtout dans le sous secteur agricole demeure un handicap majeur pour la sécurisation et la rentabilité de l'investissement.

Dans le sous-secteur de l'élevage, les objectifs de multiplication des espèces à cycles court, de généralisation des réserves fourragères et l'amélioration de la production laitière n'ont pas été atteints.

Pour le sous-secteur de la pêche, les principales contraintes sont relatives à la pression sur les ressources, à la vétusté des infrastructures de débarquement et de transformation, à une faible diversification des produits. Ces contraintes ont abouti à la détérioration de la compétitivité du sous- secteur.

Le crédit rural est resté inadapté et sélectif. Malgré des prix rémunérateurs occasionnant des déficits importants au niveau de la commercialisation des produits agricoles, le secteur agricole n'a pu faire l'objet de la restructuration qui devait favoriser sa relance par une diversification. Les autres sous secteurs du Primaire n'ont pas échappé au manque de dynamisme et à la non-application des mesures prévues.

Le secteur **industriel** n'a pas aussi enregistré les performances attendues des différentes politiques d'ajustement. La brusque application de la réduction des barrières protectionnistes et de la libéralisation du commerce intérieur et extérieur ont lourdement pesé sur sa croissance.

Des mesures d'accompagnement devant amortir ces chocs n'ont pas pu être prises à temps. L'absence d'une réelle concertation avec le secteur privé dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et programmes industriels a également pesé sur les performances de l'industrie.

Le secteur **Tertiaire** est la principale source de croissance de l'économie avec une contribution de plus de 50% au taux de croissance réelle sur la période 1994-2000. Il est tiré par le Commerce suite à la libéralisation des prix et les Télécommunications qui restent sur une trajectoire ascendante.

Le secteur **Quatenaire**, (Santé, Education, Hydraulique urbaine, Cadre de vie) a, pendant la période d'ajustement structurel, connu une réduction de ses allocations budgétaires, ce qui a largement contribué à dégrader les indicateurs de développement social. Depuis la dévaluation de 1994, le secteur fait l'objet d'une priorité dans les stratégies de développement économique et social.

Les programmes d'ajustement structurel et macro-économique successifs n'ont globalement pas atteint les résultats escomptés du fait de certaines incohérences :

- l'insuffisante articulation entre les politiques macro-économiques et les politiques sectorielles : la réduction des coûts des facteurs par une baisse de la fiscalité, notamment sur l'énergie, pour une meilleure compétitivité a été incompatible avec l'objectif de viabilité financière de l'Etat ;
- la faible complémentarité entre les politiques sectorielles : la Nouvelle Politique Industrielle s'est surtout focalisée sur les aspects institutionnels (libéralisation, privatisation) alors que l'intégration des secteurs Primaire et Secondaire exigeait une diversification des unités industrielles pour une plus grande transformation des produits agricoles, de l'élevage et de la pêche ;
- l'insuffisante application des mesures arrêtées : en 1992 des mesures relatives à la déprotection dans certains secteurs avaient été remises en cause suite à la forte pénétration des importations de produits faisant l'objet d'une offre locale. Aussi, l'Etat n'avait pas effectivement appliqué certaines mesures de privatisation et de libéralisation prévues (SONACOS, SODEFITEX).

Au total, la politique macro-économique n'a pas eu des impacts sur le volume de l'emploi dans les secteurs industriel et des services.

### **III. OBJECTIFS ET STRATEGIES A MOYEN ET LONG TERME DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

L'ajustement monétaire intervenu en janvier 1994 aura été un facteur important dans la création des conditions favorables à un retour de la croissance économique. Le produit intérieur brut en terme réel enregistre des performances depuis 1995 avec une moyenne de 5% par an. Une croissance d'environ 5% est prévue pour l'année 2001.

Mais en dépit des performances macro-économiques qui se sont traduites par une amélioration sensible des agrégats, des efforts déployés pour se conformer aux critères de convergence de l'UEMOA et de l'approfondissement des réformes sectorielles et structurelles pour lever les distorsions et les entraves au développement du secteur privé, force est de reconnaître que la pauvreté s'est aggravée au Sénégal comme en témoigne la mise à jour du seuil de l'incidence de la pauvreté sur la base des résultats de l'enquête ESAM de 1994 qui laissait apparaître que six (6) sénégalais sur 10 vivaient avec moins d'un dollar US par jour.

Malgré d'importants efforts consentis pour promouvoir les services sociaux essentiels de base (Education de base, Alphabétisation, Santé, Eau potable, Assainissement urbain et rural, Nutrition, Transport urbain et rural, etc.), le Sénégal accuse toujours un large déficit en matière de couverture et de qualité des prestations.

Cette situation de déficit social, d'extrême pauvreté et de dégradation du cadre de vie constitue un obstacle majeur à toute initiative de développement durable.

En inscrivant son action dans les recommandations du sommet sur le développement social de Copenhague, de Libreville et de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres Très Endettés, le Sénégal réaffirme ainsi son engagement pour impulser une forte croissance à l'économie et réduire significativement la pauvreté.

### **III.1. Objectifs spécifiques de croissance et de réduction de la pauvreté**

Le défi auquel est confronté aujourd'hui le Sénégal est celui de créer les conditions propices pour renouer avec une forte croissance durable répartie de façon moins inégalitaire.

Pour relever un tel défi, la nouvelle stratégie qui sera déclinée dans le DSRP aura pour ambition de concilier les nécessaires réformes structurelles et sectorielles et le redressement de l'économie de manière à atteindre les objectifs d'accroissement des revenus des pauvres et d'affectation des ressources publiques à l'investissement dans les secteurs ayant un impact direct sur l'amélioration des standards de vie.

La rareté des ressources exigera une nouvelle approche dans la programmation de l'investissement, une identification des secteurs prioritaires et un arbitrage en termes d'impacts directs sur l'incidence de la pauvreté.

Toutefois pour réduire de façon significative l'incidence de la pauvreté, la croissance économique devra être plus forte les années à venir, parce qu'au rythme actuel il faudrait presque quarante ans pour doubler le revenu par tête.

Son accélération devra : (i) s'appuyer sur une gestion rationnelle des ressources naturelles support du développement économique et social, (ii) être sous-tendue par une recherche de Bonne Gouvernance, (iii) être accompagnée d'une politique de mobilisation des ressources, de coordination des flux financiers intérieurs et extérieurs et de rationalisation des allocations.

Aussi, la nouvelle stratégie, sans remettre en cause les projets et programmes sectoriels ou ciblés en cours d'exécution, devra pour une visibilité d'ensemble des interventions et pour les besoins de mesure des impacts des politiques publiques sur l'amélioration des standards de vie des populations mettre en place un cadre de coordination et de suivi des performances qui favoriserait, entre autres, l'impulsion des synergies nécessaires entre les actions.

Tenant compte de l'existant en termes d'instruments de dialogue, de politiques dans plusieurs domaines de concentration des actions publiques, les objectifs stratégiques suivants peuvent constituer le fondement sur lequel de nouvelles actions sont envisageables et réalisables :

## **Améliorer le cadre macro-économique et celui des Affaires ;**

L'Etat devra consolider le cadre macro-économique, améliorer l'environnement des affaires, favoriser l'éclosion du secteur privé par la promotion de Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries et le développement du partenariat et de la sous-traitance industrielle et renforcer les bases à long terme du développement (stabilité et viabilité des institutions, mise en place des infrastructures d'appui à la production).

## **Renforcer la prise en charge des groupes vulnérables et améliorer leur capacité productive ;**

La pauvreté étant essentiellement rurale avec une tendance à un redéploiement vers les centres urbains et périurbains, il s'agira d'infléchir la vulnérabilité des populations aux aléas de l'activité agricole, d'aider à l'intensification et à la modernisation de l'agriculture, d'accroître et de diversifier les revenus ruraux et de désenclaver les zones de production.

**Poursuivre la gestion rationnelle des ressources naturelles pour un développement durable :** les ressources naturelles constituent le support du développement économique. Leur gestion rationnelle doit être réglementée et orientée vers la satisfaction des besoins de base tout en prenant en compte ceux des générations futures.

**Promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques et l'Etat de droit :** la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé et le respect de l'Etat de droit font partie intégrante des déterminants permettant de doper la croissance économique. Ce qui devrait permettre à l'Etat de répondre aux exigences de la demande sociale dans un contexte de renforcement de la démocratie.

## **Renforcer la gestion des ressources destinées aux pauvres en mettant l'accent sur :**

- L'élaboration de programmes et plans d'actions selon des critères d'efficacité économique, d'équité sociale et de durabilité ;
- La réduction des charges indirectes des programmes et projets pour affecter le maximum de ressources aux bénéficiaires ;
- Promouvoir le développement des facteurs de croissance à long terme, notamment le capital et les infrastructures ;
- L'amélioration des capacités d'absorption des financements en renforçant les collectivités locales et les organisations professionnelles sur le plan des ressources humaines ;
- Le soutien de la recherche et des études visant à améliorer la connaissance et la compréhension du processus de paupérisation et ses implications.

Appuyer les opérations de développement à la base :

## **III.2. La stratégie globale**

### **A/ Promotion d'une stratégie macro-économique de croissance**

Elle devra être axée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés par la création d'un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée. Elle devra être essentiellement portée d'une part par les exportations de biens et services ayant un fort potentiel de valeur ajoutée et faisant l'objet d'une demande croissante et d'autre part par des taux d'investissement élevés.

La structure de l'économie sénégalaise, notamment les interactions sectorielles, la répartition spatiale de la population active et de la pauvreté, fait que le Sénégal doit axer sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté sur le développement de l'Agriculture, notamment sur les produits à demande intérieure et internationale croissante. Aussi, toutes les conditions (mesures fiscales, infrastructures physiques et

institutionnelles, systèmes d'information sur les marchés nationaux et internationaux) devraient être réunies pour stimuler le développement d'unités de transformation des produits agricoles. Parallèlement, l'accent doit être mis sur les facteurs de croissance à long terme comme le capital humain et les infrastructures.

Les principaux domaines à promouvoir pour mettre en œuvre cette stratégie concernent : la gestion optimale des ressources naturelles, la mise en œuvre d'une politique foncière adaptée (permettant de fixer durablement les groupes les plus vulnérables), une gestion rationnelle des ressources humaines et finalement une politique d'emploi et donc de formation appropriée.

Cette orientation s'appuiera sur une politique d'amélioration des services publics et privés fournis en amont et en aval de la production : Recherche, Formation, Vulgarisation des résultats de la recherche, Approvisionnement rationnel en intrants, Transformation et Stockage.

L'Etat devra encourager :

- **Une stratégie d'efficience et de maîtrise des instruments de la politique économique** basée sur une utilisation optimale des ressources du budget de l'Etat. Cela comprend principalement les instruments suivants :

- une politique budgétaire de nature à corriger les distorsions et à favoriser les couches les plus démunies. Cette politique exige l'amélioration du rendement du système fiscal à travers diverses mesures, en particulier une extension de l'assiette fiscale et l'amélioration des taux de recouvrement. En matière de dépenses publiques, une plus grande rigueur dans la gestion et une **réallocation des ressources budgétaires** générées par l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés renforcée en faveur des secteurs sociaux et des secteurs d'activité des pauvres. Le nouveau cadre budgétaire «budget par objectif », qui a déjà connu une phase test, devrait permettre d'accroître la capacité d'absorption des dépenses publiques et d'améliorer leur efficacité.
- une politique de développement régional plus équilibrée axée autour de programmes régionaux et locaux de lutte contre la pauvreté, élaborés avec la participation active de tous les partenaires (populations bénéficiaires, collectivités locales, groupements socio-professionnels, ONG, ..). La finalité de cette politique est de réduire les déséquilibres entre les régions en privilégiant les régions les plus défavorisées. Cela devrait se traduire également par une décentralisation effective en termes de transfert progressif de pouvoirs et de moyens aux collectivités locales pour qu'elles puissent assumer leurs missions ;
- La promotion d'un système financier alternatif ou complémentaire au système classique : un allègement des conditions d'agrément pourrait inciter la création d'une pluralité d'institutions intervenant à plusieurs niveaux pour favoriser les conditions de concurrence en faveur de la bonne qualité des produits et des services offerts aux populations.

Pour accompagner les réformes institutionnelles requises, il conviendra de viabiliser les micro-activités de production de bien et services surtout dans les zones à forte incidence de la pauvreté. L'expérience des Systèmes de Financement Décentralisé (SFD) devra être consolidée et élargie sur toute l'étendue du territoire national.

## **B/ Amélioration de l'accès des populations démunies aux services sociaux de base ;**

Le pouvoir économique est le premier facteur déterminant pour l'accès aux infrastructures communautaires et équipements collectifs. Le principe de l'utilisateur payeur doit garantir aux infrastructures mises en place la qualité du service public et la pérennité des prestations rendues.

Pour ce faire, il faudra mettre en œuvre une approche basée sur la satisfaction de la demande sociale et l'implication des populations à la définition et à la gestion des programmes et projets. Les résultats de l'étude 20/20 offrent au Gouvernement une base de répartition des investissements à caractère social.

**Mise en place d'infrastructures communautaires** : la crise économique et financière à laquelle le Sénégal fait face depuis le début des années quatre vingt (80) a considérablement entamé la capacité de l'Etat à mettre en place les infrastructures adéquates et en nombre suffisant dans les secteurs sociaux. L'objectif visé est d'améliorer l'accès des populations pauvres aux services sociaux de base. De façon opérationnelle, il s'agira de :

- augmenter les taux de scolarisation et d'alphabétisation ;
- réduire les taux de mortalité maternelle et infantile, de malnutrition infantile, et d'accroître les taux de consultation primaire curative et de couverture des programmes préventifs ;
- améliorer le taux de consommation en eau potable des populations démunies ;
- améliorer les taux de couverture des infrastructures d'assainissement, d'électrification, de couverture médiatique ou des voies de communication et de promouvoir des activités socio-culturelles et sportives.

**Le renforcement de la capacité productive des populations bénéficiaires** : il s'agira de soutenir les initiatives de lutte contre la pauvreté par des activités d'Information Education et Communication (IEC), d'alphabétisation et d'appui à l'auto-organisation des populations.

Le renforcement des capacités de prise en charge et de gestion des Organisations de Base (OB).

### III.3. Les stratégies spécifiques

Au regard de la nature des projets et programmes d'investissement sectoriel ayant un impact direct sur la lutte contre la pauvreté et de leur structuration, la stratégie globale pourra s'articuler autour de :

- **Une stratégie de promotion d'une nouvelle administration du développement** : cela implique une redéfinition du rôle de l'Etat et de ses démembrements. La Bonne Gouvernance exige principalement une redistribution des rôles entre d'une part l'Etat et ses démembrements et, d'autre part, entre les partenaires au développement (secteur privé, paysannerie, ONG,..) et les collectivités locales. L'Etat conservera un rôle dominant dans la formulation et la coordination des politiques macro-économiques et sectorielles, ainsi que son rôle de définition des règles de péréquation pour éviter l'aggravation des déficits sociaux et les déséquilibres régionaux. La Bonne Gouvernance implique également la poursuite de la politique de décentralisation et de renforcement de la concertation.

- **Une maîtrise des phénomènes démographiques**, en renforçant la Planification Familiale dans les structures sanitaires et en mettant en œuvre une politique d'alphabétisation pour les femmes dans le milieu rural. Ce domaine est d'une importance particulière pour le Gouvernement en raison de la jeunesse de la population, du poids démographique important des femmes et du processus rapide d'urbanisation.

- **Une amélioration du niveau de couverture des services sociaux** et de satisfaction des besoins essentiels. L'amélioration du niveau de couverture des services passe par une politique de santé primaire mettant l'accent sur le préventif avec une réelle décentralisation pour permettre une plus grande accessibilité en faveur de la population rurale. En matière d'éducation en vue d'atteindre la scolarisation universelle d'ici 2010 surtout pour les filles, l'objectif est l'accroissement et la réhabilitation des infrastructures d'accueil ainsi que la gestion performante des ressources allouées.

- **Une promotion soutenue de la femme en tant qu'acteur de développement** par notamment l'amélioration de son statut juridique, l'accès aux facteurs de production, en particulier le crédit et les ressources foncières, le relèvement du niveau d'instruction par la scolarisation des jeunes filles et l'alphabétisation fonctionnelle et la participation aux prises de décision.

## - L'accroissement, la diversification des sources de revenus et la création d'emplois

Le développement de la micro-entreprise et de la micro-réalisation est un axe central de réduction de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle les activités à envisager doivent essentiellement être orientées dans : (i) la promotion de micro-projets individuels et de Micro Petites Entreprises (MPE) du secteur informel qui sont dans une logique d'accumulation et de développement, (ii) les activités communautaires génératrices de revenus.

- La réduction de la pression fiscale qui pèse sur les Ménages et les Entreprises par un élargissement de l'assiette

### III.4. Les stratégies sectorielles

SECTEURS	STRATEGIES
<b>Primaire</b>	<b><i>Promotion de la productivité</i></b>
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de l'eau</li> <li>- Renforcement de la professionnalisation des acteurs ;</li> <li>- Diversification et promotion des cultures à demande croissante</li> <li>- Contribution à la réalisation de la sécurité alimentaire ;</li> <li>- Poursuite des réformes institutionnelles et de l'assainissement des filières agricoles ;</li> <li>- Restaurations de la fertilité des sols ;</li> <li>- Renforcement des infrastructures physiques ;</li> <li>- Création d'un environnement favorable à l'investissement privé ;</li> <li>- Réorientation et renforcement de la qualité et de la durabilité des investissements publics</li> </ul>
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de la ressource ;</li> <li>- Renforcement de la professionnalisation des acteurs ;</li> <li>- Diversification de la production ;</li> <li>- Amélioration des infrastructures.</li> </ul>
Elevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion de l'investissement privé ;</li> <li>- Renforcement de la professionnalisation des acteurs ;</li> <li>- Développement des filières de production animale.</li> </ul>
Environnement et ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation du potentiel forestier ;</li> <li>- Implication des populations dans la gestion du potentiel ;</li> <li>- Développement de l'agro-foresterie.</li> </ul>
Hydraulique rurale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite et consolidation des acquis de la réforme sur la gestion des forages ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rationaliser l'utilisation des ressources en eau de surface ;</li> <li>- Améliorer le stockage des eaux pluviales.</li> </ul>
<b>Secondaire</b>	<b><i>Promotion de la compétitivité</i></b>
Energie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la sécurité, de la régularité et de la compétitivité de la fourniture d'énergie électrique ;</li> <li>- Diversification des sources d'énergie ;</li> <li>- Implantation de boutiques-énergie pour notamment la promotion du kérosène comme combustible domestique,</li> <li>- Réalisation de terminaux de charbon de bois, pour une meilleure maîtrise de la des combustibles ligneux dont les méthodes d'exploitation demeurent non économes et ne tiennent pas compte de la nécessité de préserver le couvert végétal,</li> <li>- Soutien à la diffusion de foyers améliorés, etc.</li> <li>- Libéralisation et réglementation du secteur ;</li> </ul>
Industrie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la transformation des produits locaux à forte potentialité de valeur ajoutée (produits agricoles, halieutiques)</li> <li>- Densification et diversification du tissu industriel ;</li> <li>- Promotion des PME / PMI ;</li> <li>- Amélioration de l'environnement institutionnel ;</li> </ul>
Mines et Géologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification et valorisation des potentialités minières et géologiques ;</li> <li>- implication des entreprises d'exploitation dans le développement social des zones dans lesquelles elles sont installées.</li> </ul>
Artisanat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des produits artisanaux ;</li> <li>- Renforcement de l'appui technologique et de la formation ;</li> <li>- Promotion de la normalisation et de la qualité des produits</li> </ul>
Recherche scientifique et Technologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation de la recherche aux besoins nationaux ;</li> <li>- Promotion de l'innovation technique ;</li> <li>- Valorisation et vulgarisation des résultats de la recherche.</li> </ul>
<b>Tertiaire</b>	<b><i>Soutien au secteur primaire et secondaire</i></b>
Transport	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion du transport inter-modal (Maritime, terrestre, aérien) ;</li> <li>- Modernisation et renforcement des infrastructures ;</li> <li>- Renouvellement des équipements.</li> </ul>
Poste et Télécommunication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite de la Libéralisation et instauration d'une réglementation du secteur ;</li> <li>- Promotion de la téléphonie rurale ;</li> <li>- Amélioration et diversification de la qualité des services offerts par la poste.</li> </ul>

Commerce	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration le système d'information sur les marchés ;</li> <li>- Diversification des marchés et des produits d'exportation et d'importation ;</li> <li>- Meilleure valorisation des produits d'exportation.</li> </ul>
Hydraulique urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation des acquis de la réforme ;</li> <li>- Privatisation et régulation du secteur ;</li> <li>- Promotion des branchements sociaux dans les zones défavorisées ;</li> </ul>
Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intensification et diversification de la promotion touristique ;</li> <li>- Diversification des produits touristiques ;</li> <li>- Réhabilitation et valorisation des sites touristiques ;</li> <li>- Développement du tourisme intégré.</li> </ul>
<b>Quatenaire</b>	<b><i>Amélioration des conditions de vie</i></b>
Emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promotion des micro-entreprises en milieu périurbain et rural ;</li> <li>- Amélioration du fonctionnement du marché du travail ;</li> </ul>
Santé et Education	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du niveau et de la qualité des infrastructures sanitaires ;</li> <li>- Accroissement de l'accessibilité aux médicaments de base ;</li> <li>- Accroissement de la couverture sanitaire ;</li> <li>- Identification des rôles de l'Etat et du secteur privé dans la fourniture des soins de santé ;</li> <li>- Renforcement de la politique de Santé Publique ;</li> <li>- Adaptation du système éducatif aux besoins du système productif ;</li> </ul>
Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension du réseau aux zones périurbaine et rurale ;</li> <li>- Régulation du secteur ;</li> <li>- Développement de systèmes d'assainissement collectifs.</li> </ul>
Urbanisme et Habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'accès au logement ;</li> <li>- Promotion des matériaux locaux de construction ;</li> <li>- Développement de l'habitat social ;</li> </ul>

### III.5. Plan d'actions

Objectifs Stratégiques	Actions
<b>Promotion d'une stratégie macro-économique de croissance.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir une capacité de production compétitive autonome ;</li> <li>- Faciliter l'accès aux crédits aux PME, PMI et micro-entreprises en zones défavorisées ;</li> <li>- Renforcer les capacités des acteurs du secteur privé ;</li> <li>- Mettre en place des banques de céréales en milieu rural ;</li> <li>- Améliorer les techniques culturales ;</li> <li>- Développer l'approche grappe dans le système productif ;</li> <li>- Adapter les exportations aux exigences de la demande internationale ;</li> <li>- Accroître le contenu en valeur ajoutée des produits exportés ;</li> <li>- Maîtriser l'évolution des coûts des facteurs techniques de production ;</li> <li>- Développer les marchés de produits locaux ;</li> <li>- Créer des bourses de céréales ;</li> </ul>
<b>Amélioration de l'accès des populations démunies aux services sociaux de base.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instaurer des Agences sectorielles de régulation des industries à réseaux ;</li> <li>- Construire des infrastructures scolaires ;</li> <li>- Construire des infrastructures sanitaires ;</li> <li>- Equiper les zones rurales qui en sont dépourvues en forages, puits ;</li> <li>- Construire des pistes de production ;</li> <li>- Développer les comités de gestion des équipements collectifs ;</li> </ul>
<b>Promotion d'un système financier alternatif ou complémentaire au système classique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institutionnaliser le financement décentralisé ;</li> <li>- Etablir des relations entre le Système de Financement Décentralisé et le Système de Financement Classique ;</li> <li>- Etendre la couverture du Système de financement Décentralisé à l'ensemble du territoire national ;</li> </ul>
<b>Renforcer la prise en charge des groupes vulnérables et améliorer leur capacité de production ;</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place des centres de formation professionnelle ;</li> <li>- Mettre en place un filet de sécurité sociale ;</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rentabiliser les institutions de prévoyance retraite ;</li> <li>- Encourager l'auto-organisation des populations vulnérables ;</li> <li>- Améliorer l'efficacité des dépenses publiques ;</li> <li>- Mieux répartir les dépenses sociales prioritaires ;</li> <li>- promouvoir des activités visant à améliorer les conditions de vie des femmes ;</li> <li>- Appuyer les jeunes dans le montage de projets productifs ;</li> </ul>
<b>Promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alléger les procédures de passation des marchés publics ;</li> <li>- Réduction de contrôle à priori et renforcement du contrôle à posteriori ;</li> <li>- Systématiser le contrôle et l'évaluation des structures publiques et para – publiques ;</li> <li>- Améliorer le système d'information dans l'administration et entre l'administration et le secteur privé ;</li> <li>- Vulgariser les conclusions des contrôles et d'évaluations des sociétés parapubliques ;</li> <li>- Créer des cadres de concertation entre l'administration et le secteur privé ;</li> </ul>
Une stratégie d'efficience et de maîtrise des instruments de la politique économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Systématiser la budgétisation par objectif ;</li> <li>- Renforcer les capacités d'élaboration et de gestion de la politique macro-économique ;</li> <li>- Développer des instruments d'évaluation des politiques économiques (modèles économétriques) ;</li> <li>- Commanditer des études d'identification des contraintes économiques ;</li> <li>- Généraliser le système de budgétisation par objectif ;</li> </ul>
Renforcer la gestion des ressources destinées aux pauvres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire les charges de fonctionnement des projets sociaux ;</li> <li>- Réaliser des suivi-évaluations périodiques des activités destinées aux pauvres ;</li> <li>- Fixer des objectifs en matière d'impacts des projets destinés aux personnes démunies ;</li> <li>- Renforcer les capacités des organisations de base dans la gestion des activités qui leur sont destinées ;</li> </ul>
Appuyer les opérations de développement à la base	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir des initiatives de développement local ;</li> <li>- initier une formation en zones rurales sur la transformation et la</li> </ul>

	conservation des produits locaux ; - Développer des circuits de commercialisation des produits locaux ;
Une maîtrise des phénomènes démographiques	- Promouvoir la planification familiale en milieu rural ; - Maîtriser la migration des populations rurales ; - Poursuite la planification familiale ;
Une promotion soutenue de la femme en tant qu'acteur de développement	- Promouvoir les groupements féminins ; - Mettre en place des lignes de crédits pour les femmes dans les milieux défavorisés ; - Améliorer l'accès des jeunes filles à l'éducation de base ; - Alléger les travaux des femmes ruraux ;
Une politique nationale d'emploi	- Identifier le profil des demandeurs d'emploi ; - Centraliser les offres d'emplois au niveau national ; - Offrir des formations professionnelles sur la base des besoins des entreprises

### III.7. Indicateurs

Il convient de distinguer les indicateurs quantitatifs des indicateurs qualitatifs. Pour les indicateurs quantitatifs, le choix de ce type d'indicateurs de suivi de la pauvreté doit obéir à quatre critères :

- la dimension : l'indicateur doit renseigner sur un et un seul aspect spécifique de la pauvreté ;
- la faisabilité : la possibilité et les moyens nécessaires pour obtenir les informations nécessaires à l'élaboration de l'indicateur ;
- la périodicité : déterminer si l'indicateur doit être publié selon une fréquence donnée (mois, trimestre, semestre, année) ;
- la variabilité : identifier les indicateurs qui renseignent sur les effets des politiques publiques de réduction de la pauvreté et ceux qui renseignent sur l'impact des caractéristiques structurelles sur la pauvreté ;

Le caractère multidimensionnel du phénomène de la pauvreté exige de prendre en compte des indicateurs qualitatifs qui ont trait aux perceptions des populations de leurs conditions de vie.

Stratégie globale	Indicateurs	Périodicité
<b>Amélioration de l'accès des populations démunies aux services sociaux de base</b>	- Part du budget de la Santé dans le budget national ; - Nombre d'infrastructures sanitaires par département ; - Taux de couverture sanitaire ; - Nombre de médecins par habitants ; - Part du budget du secteur de l'Education dans le	Annuelle

	<p>budget national ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'infrastructures éducatives par département ;</li> <li>- Taux brut de scolarisation ;</li> <li>- Taux d'encadrement dans le primaire ;</li> <li>- Taux de redoublement ;</li> <li>- Taux de déperdition dans le primaire</li> <li>- Taux d'alphabétisation</li> <li>- Nombre d'abonnés aux industries à réseau (Eau, Electricité, Téléphone, Assainissement) par Arrondissement, Département, Région ;</li> <li>- Pourcentage des ménages ayant accès à l'eau potable ;</li> <li>- Part du budget de l'Education dans le budget de l'Etat ;</li> <li>- Part du budget de la santé dans le budget de l'Etat ;</li> <li>- Prévalence de la malnutrition ;</li> <li>- Habitants par Poste / Centre de santé ;</li> <li>- Taux de mortalité (infantile, juvénile) ;</li> <li>- Taux de mortalité maternelle ;</li> <li>- Incidence de la pauvreté (individus, ménages) ;</li> <li>- Taux d'électrification ;</li> </ul>	
<p><b>Promotion d'une stratégie macro-économique de croissance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de croissance réelle du PIB ;</li> <li>- Taux de croissance des secteurs Primaire, Secondaire et Tertiaire ;</li> <li>- Taux d'inflation ;</li> <li>- Taux d'investissement public ;</li> <li>- Taux d'investissement privé ;</li> <li>- Revenu national par tête ;</li> </ul>	<p>Annuelle</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Solde budgétaire de base ;</li> <li>- Part des dépenses d'investissement financées sur ressources internes dans les dépenses d'investissement totales ;</li> <li>- Taux de pression fiscale ;</li> <li>- Masse salariale sur recettes fiscales ;</li> <li>- Part des transferts de l'Etat dans les dépenses ordinaires ;</li> <li>- Déficit extérieur en pourcentage du PIB ;</li> </ul>	
<b>Promotion d'un système financier alternatif au système classique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de satisfaction des demandes de crédits des populations locales ;</li> <li>- Taux de couverture nationale du Système de Financement Décentralisé (SFD) ;</li> <li>- Part des crédits accordés par les SFD dans les crédits à l'économie ;</li> </ul>	Annuelle
<b>Stratégies spécifiques</b>		
<b>Stratégie de promotion d'une nouvelle administration du développement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage de marchés publics ayant satisfait aux procédures de passation des marchés publics en vigueur ;</li> <li>- Durée moyenne des procédures judiciaires par instance ;</li> <li>- Niveau d'informatisation des services publics à forte demande ;</li> <li>- Délai de création d'entreprises ;</li> </ul>	Annuelle
<b>Maîtrise des phénomènes démographiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de croissance démographique ;</li> <li>- Taux de fécondité ;</li> <li>- Taux d'urbanisation ;</li> <li>- Taux de déforestation ;</li> <li>- Taux de régénération ;</li> </ul>	Annuelle
<b>Amélioration du niveau de couverture des services sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution du taux de croissance du nombre d'abonnés aux industries à réseau (Eau, Téléphone, Electricité, Assainissement) ;</li> <li>- Evolution du taux de croissance de la couverture sanitaire ;</li> <li>- Evolution du taux de scolarisation ;</li> <li>- Evolution du taux d'électrification (rurale / urbaine)</li> </ul>	Annuelle

<b>Promotion soutenue de la femme en tant qu'acteur du développement</b>	- Taux de scolarisation des jeunes filles ; - Taux d'accès des femmes au système financier ;	Annuelle
<b>Accroissement, diversification des sources de revenus et création d'emplois</b>	- Nature de la propriété des moyens de production ; - Part des revenus non salariaux dans le revenu national ; - Nombres d'emplois créés ; - Taux de chômage ;	Annuelle

#### IV. HYPOTHESES ET RESULTATS DU CADRAGE MACRO-ECONOMIQUE (1987=100)

Années	2003	2004	2005
<b>HYPOTHESES</b>			
ICOR (1998-2002 = 3,62)	<b>3,62</b>	<b>3,25</b>	<b>3</b>
Taux d'investissement	<b>22%</b>	<b>24,5%</b>	<b>27%</b>
Taux de croissance réelle du PIB	<b>6%</b>	<b>7,5%</b>	<b>9%</b>
Variation du déflateur du PIB	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>
Taux de croissance des Importations	Déterminée sur la base de l'élasticité historique des importations par rapport au PIB.		
<b>RESULTATS</b>			
Contribution du Primaire	<b>1,09%</b>	<b>1,36%</b>	<b>1,63%</b>
Contribution du Secondaire	<b>2,14%</b>	<b>2,47%</b>	<b>2,81%</b>
Contribution du Tertiaire	<b>2,16%</b>	<b>2,91%</b>	<b>3,64%</b>
Contribution du Secteur non Marchand	<b>0,61%</b>	<b>0,76%</b>	<b>0,91%</b>
Variation Consommation finale	<b>3,54%</b>	<b>4%</b>	<b>5%</b>
Variation Demande intérieure (HS)	<b>4%</b>	<b>7%</b>	<b>8%</b>
Taux de couverture des Importations par les Exportations	<b>101%</b>	<b>101%</b>	<b>101%</b>
Variation Importations	<b>7,47%</b>	<b>9,38%</b>	<b>13,05%</b>
Variation Exportations	<b>6,39%</b>	<b>9,37%</b>	<b>13,84%</b>
Variation Termes Echange	<b>3%</b>	<b>3%</b>	<b>3%</b>

- **Au niveau macro-économique** : le taux de croissance moyen annuel du **Produit Intérieur Brut en volume (1987=100)** compatible avec les objectifs de réduction significative de la pauvreté doit être de 7,5% sur la période 2002-2005 compte tenu des caractéristiques structurelles actuelles de l'économie sénégalaise. Cette croissance doit être consécutive à la fois à une amélioration des termes de l'échange de l'ordre de 3% par an et à un taux d'investissement moyen de 24,5%.

- Le taux de couverture des importations par les exportations est de 101% sur l'ensemble de la période contre une moyenne de 81% sur la période 1995-2000 grâce à un bon comportement des exportations sur les marchés mondiaux. L'intensification des exportations de biens et services résulteront des opportunités offertes par certains accords multilatéraux (Organisation Mondiale du Commerce) et bilatéraux (Accord de Partenariat Union Européenne / Afrique-Caraïbes-Pacifique, Loi américaine sur les opportunités de croissance en Afrique "AGOA").

L'**inflation** (déflateur du PIB) sera maintenue dans les proportions exigées par les critères de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (maximum 3% par an).

Les emplois du PIB évolueront aux taux de croissance moyens annuels suivants : Consommation Finale : 4%, Formation Brute de Capital Fixe : 17%, Demande Intérieure Totale : 8%, Exportations : 10%.

**Tableau des Ressources et Emplois du Produit Intérieur Brut (PIB)**

<b>PIB AUX PRIX DE 1987</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>PRIMAIRE</b>	<b>443,27</b>	<b>476,52</b>	<b>519,40</b>
Variation annuelle	6,00%	7,50%	9,00%
<b>AGRICULTURE</b>	<b>243,80</b>	<b>262,08</b>	<b>285,67</b>
ELEVAGE	148,15	159,26	173,59
PECHE	38,71	41,62	45,36
FORET	12,61	13,56	14,78
<b>SECONDAIRE</b>	<b>538,59</b>	<b>598,98</b>	<b>672,89</b>
Variation annuelle	10,09%	11,21%	12,34%
INDUSTRIES EXTRACTIVES	7,80	8,67	9,74
<b>HUILERIES</b>	<b>23,74</b>	<b>26,41</b>	<b>29,66</b>
ENERGIE	51,44	57,21	64,27
BTP	108,67	120,85	135,77
<b>AUTRES INDUSTRIES</b>	<b>346,94</b>	<b>385,84</b>	<b>433,45</b>
<b>TERTIAIRE</b>	<b>1213,83</b>	<b>1284,87</b>	<b>1380,51</b>
Variation annuelle	4,28%	5,85%	7,44%
TRANSPORTS & TELECOM	303,01	320,74	344,61
COMMERCE	508,33	538,08	578,13
AUTRES SERVICES	402,50	426,05	457,77
<b>PIBE</b>	<b>2195,69</b>	<b>2360,37</b>	<b>2572,80</b>
<b>SERVICES NON MARCHANDS</b>	<b>246,81</b>	<b>265,32</b>	<b>289,20</b>
MENAGES	36,74	39,50	43,05
ADMINISTRATIONS	210,07	225,82	246,15
<b>PIB</b>	<b>2442,50</b>	<b>2625,69</b>	<b>2862,00</b>
Variation annuelle	6,0%	7,5%	9,0%
<b>CONSOMMATION FINALE</b>	<b>1900,57</b>	<b>1976,60</b>	<b>2075,43</b>
Variation annuelle	3,54%	4,00%	5%
MENAGES	1589,78	1653,37	1736,04
ADMINISTRATIONS	310,80	323,23	339,39
<b>FBCF</b>	<b>537,35</b>	<b>643,29</b>	<b>772,74</b>
Variation annuelle	12%	20%	20%
Taux d'investissement	22,0%	24,5%	27,0%
MENAGES	44,42	53,18	63,88
ADMINISTRATIONS	185,62	222,21	266,93
ENTREPRISES	307,31	367,90	441,93
<b>DEM. INTER. HS</b>	<b>2437,92</b>	<b>2619,89</b>	<b>2848,17</b>
Variation annuelle	5%	7%	9%
VARIATION DE STOCKS	0	0	0
DEMANDE INTER. TOTALE	2437,92	2619,89	2848,17
<b>BALANCE BIENS &amp; SERVICES</b>	<b>4,58</b>	<b>5,80</b>	<b>13,83</b>
Taux couverture Imports par Exports	101%	101%	101%
<b>EXPORTATIONS</b>	<b>840,23</b>	<b>919,79</b>	<b>1047,10</b>
Variation annuelle	6,39%	9,47%	13,84%
BIENS	636,78	697,08	793,56
SERVICES	203,45	222,72	253,54
<b>IMPORTATIONS</b>	<b>835,65</b>	<b>913,99</b>	<b>1033,27</b>
Variation annuelle (Elasticité M/PIB (98-02) = 1,7)	7,47%	9,38%	9,38%

BIENS	653,42	714,67	807,94
SERVICES	182,23	199,32	225,33
<b>PIB A PRIX COURANTS</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
<b>PRIMAIRE</b>	<b>733,71</b>	<b>812,40</b>	<b>912,08</b>
AGRICULTURE	413,70	458,07	514,27
ELEVAGE	220,40	244,03	273,98
PECHE	65,73	72,78	81,72
FORET	33,88	37,51	42,11
<b>SECONDAIRE</b>	<b>830,43</b>	<b>919,50</b>	<b>1032,32</b>
INDUSTRIES EXTRACTIVES	49,50	54,81	61,53
HUILERIES	34,41	38,10	42,77
ENERGIE	95,87	106,15	119,17
BTP	180,37	199,72	224,23
AUTRES INDUSTRIES	470,29	520,72	584,62
<b>TERTIAIRE</b>	<b>2078,82</b>	<b>2301,77</b>	<b>2584,20</b>
TRANSPORTS & TELECOM	493,05	545,93	612,91
COMMERCE	1043,96	1155,93	1297,76
AUTRES SERVICES	541,81	599,92	673,53
<b>PIBE</b>	<b>3643,0</b>	<b>4033,7</b>	<b>4528,6</b>
<b>SERVICES NON MARCHANDS</b>	<b>342,03</b>	<b>378,71</b>	<b>425,18</b>
MENAGES	42,13	46,65	52,38
ADMINISTRATIONS	299,89	332,06	372,80
<b>PIB</b>	<b>3984,99</b>	<b>4412,38</b>	<b>4953,78</b>
Variation annuelle	9%	11%	12%
Déflateur	163,15	168,05	173,09
Variation déflateur	3,00%	3,00%	3,00%
<b>CONSOMMATION FINALE</b>	<b>3387,27</b>	<b>3626,37</b>	<b>3773,18</b>
Variation annuelle	7,61%	7,06%	4,05%
MENAGES	2879,18	3082,42	3207,20
ADMINISTRATIONS	508,09	543,96	565,98
<b>FBCF</b>	<b>916,55</b>	<b>1103,09</b>	<b>1486,13</b>
Variation annuelle	21%	20%	35%
Taux investissement	23%	25%	30%
MENAGES	54,02	65,02	87,60
ADMINISTRATIONS	330,31	397,54	535,58
ENTREPRISES	532,21	640,53	862,95
<b>DEM. INTER. HS</b>	<b>4303,8</b>	<b>4729,5</b>	<b>5259,3</b>
VARIATION DE STOCKS	0	0	0
DEMANDE INTER. TOTALE	4303,8	4729,5	5259,3
<b>BALANCE BIENS &amp; SERVICES</b>	<b>-318,8</b>	<b>-317,1</b>	<b>-305,5</b>
Taux Couverture Imports par Exports	80%	83%	86%
<b>EXPORTATIONS</b>	<b>1287,33</b>	<b>1521,62</b>	<b>1871,60</b>
Variation annuelle	18%	18%	23%
BIENS	945,76	1117,89	1375,00
SERVICES	341,57	403,74	496,60
<b>IMPORTATIONS</b>	<b>1606,16</b>	<b>1838,71</b>	<b>2177,13</b>
Variation annuelle	15%	14%	18%
Elasticité Imports / PIB (98-02) = 1,7	1,60	1,35	1,50
BIENS	1254,05	1435,62	1699,85
SERVICES	352,11	403,09	477,28
Termes Echange	0,80	0,82	0,85

Variation annuelle	3%	3%	3%
--------------------	----	----	----

## V. SIMULATION DES RESULTATS AVEC LE MODELE 1-2-3

Pour mesurer l'impact de l'évolution de l'activité économique sur la pauvreté, des simulations pourraient être faites par le modèle 1-2-3, appliqué au Sénégal par la Direction de la Prévision et la Statistique (DPS) du Ministère de l'Economie et des Finances et le Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA) de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD).

Les simulations ont donné les résultats suivants :

- l'amélioration des termes de l'échange de 3% par an sur la période 2003-2005, toutes choses égales par ailleurs, génère une croissance réelle du Produit Intérieur Brut de 0,1% en 2003, de 0,6% en 2004 et de 0,9% en 2005.

Au niveau de la **consommation finale des ménages**, les deux premiers déciles c'est à dire les ménages les plus pauvres voient leur consommation augmentée en moyenne de 2,95% en 2003, de 6,72% en 2004 et de 4,94% en 2005. La consommation des cinquième et sixième déciles augmente en moyenne de 2,95% en 2003, de 6,71% en 2004 et de 4,94% en 2005.

Les ménages les plus riches c'est à dire les neuvième et dixième décile augmentent leur consommation finale en moyenne de 2,99% en 2004, de 6,79% en 2004 et de 4,91% en 2005.

Au niveau de la **distribution des revenus**, le revenu des deux premiers déciles augmente en moyenne 7,97% en 2003, de 6,80% en 2004 et de 5,69%% en 2005 alors que le revenu des ménages moyens (cinquième et sixième décile) augmente en moyenne de 7,75% en 2003, de 6,80% en 2004 et de 5,69% en 2005.

Le revenu des ménages les plus riches (neuvième et dixième décile) augmente en moyenne de 7,23% en 2003, de 6,87% en 2004 et de 5,66% en 205.

L'**indice de GINI** passe de 0,30447 en 2003, à 0,30451 en 2004 et à 0,30450 en 2005. Cet aplatissement progressif de l'indice traduit une distribution plus égalitaire du revenu global. Aussi, cette distribution du revenu devient plus équitable car aussi bien les revenus des plus pauvres que ceux des plus riches augmentent.

Les résultats du cadrage macro-économique restent compatibles avec la stratégie de réduction durable de la pauvreté.